



Mémoire au Comité permanent des finances
Consultation prébudgétaire en vue du budget de 2019
Le 3 août 2018

Katherine Carleton, C.M.
Directrice générale
Orchestras Canada/Orchestres Canada

C.P. 2386
Peterborough (Ontario) K9J 2Y8

Katherine@oc.ca
Tél. : 705-243-6640

Recommandations :

1. Veiller à ce que l'investissement sur cinq ans de 180 millions de dollars dans le Conseil des arts du Canada, annoncé dans le budget de 2016, soit soutenu puis pleinement réalisé dans le plan financier à long terme du Canada.
2. Mettre à jour les lignes directrices et améliorer le budget du volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture afin d'aider les organismes artistiques et culturels à recueillir des contributions du secteur privé et à générer des revenus stables à long terme grâce à la croissance des fonds de dotation.
3. Accroître de 500 000 \$ par année l'investissement dans le volet de l'administration des arts et de la pratique artistique du programme Jeunesse Canada au travail, afin d'aider les travailleurs culturels émergents à acquérir une formation précieuse et une expérience de travail précoce, et de permettre une solide planification de la relève dans les organismes artistiques.

Introduction

Au nom de nos 130 orchestres membres de partout au Canada, des publics qu'ils représentent et des diverses communautés qu'ils desservent, Orchestras Canada/Orchestres Canada (OC) est heureux d'avoir l'occasion de contribuer aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances.

Cette année encore, le Comité cherche à obtenir des recommandations qui permettraient aux Canadiens et aux entreprises canadiennes d'être plus productifs. Cette demande particulière présente certains défis pour les orchestres canadiens : comme nos pairs du secteur social, les orchestres apportent d'énormes contributions économiques et sociales au Canada. Et pourtant, nous nous butons aux définitions classiques de la productivité : bien que les orchestres apportent, en 2018, une contribution innovatrice aux collectivités dans l'ensemble du Canada (ayant diversifié leur fonction et leurs produits au cours des dernières décennies), il faut, de nos jours, autant de musiciens pour interpréter une symphonie de Beethoven qu'il en fallait en 1818.

Nous affirmons que les orchestres **contribuent** grandement à la vitalité, à la cohésion et à la compétitivité des collectivités canadiennes; à la capacité des collectivités et des entreprises canadiennes d'attirer et de retenir les talents; et à la qualité de vie des Canadiens. Ce sont là des caractéristiques clés qui contribuent à faire du Canada un pays où il fait bon vivre et faire des affaires. L'exportation des œuvres des orchestres canadiens – grâce à des tournées internationales et à la dissémination numérique des enregistrements et de la diffusion en continu – présente le Canada comme un pays aux valeurs culturelles élevées. Ainsi, les orchestres jouent un rôle important dans toute enquête visant à améliorer la productivité du Canada et des Canadiens.

Grâce à

- un investissement de base stable et adéquat (auquel le gouvernement du Canada s'est déjà engagé);
- des améliorations aux politiques et programmes fédéraux qui favorisent les investissements individuels et privés dans les orchestres et d'autres organismes artistiques;
- des programmes de stages améliorés qui offrent des possibilités à la prochaine génération de gestionnaires et d'artistes artistiques diversifiés et aptes sur le plan numérique;

les orchestres peuvent planifier avec plus de certitude, investir stratégiquement et mobiliser et servir plus de gens dans leurs propres collectivités, partout au Canada et dans le monde.

Contexte

Dans notre enquête annuelle sur les priorités stratégiques, les orchestres canadiens ont confirmé ce qui suit :

- Le respect de l'engagement quinquennal du gouvernement du Canada de doubler le financement des arts par l'entremise du Conseil des arts du Canada est essentiel. En faisant passer les crédits parlementaires annuels du Conseil de 181 millions de dollars en 2015-2016 à 361 millions de dollars d'ici 2020-2021, le gouvernement fédéral donne aux orchestres la capacité de soutenir la concurrence avec le potentiel de résultats adéquats

significatifs. Cela se traduira par de meilleurs résultats et une meilleure incidence pour les Canadiens dans les villes et les villages de tout le pays.

- Reconnaissance du fait que les dons de bienfaisance et les commandites d'entreprises jouent un rôle clé dans la vitalité des orchestres canadiens. En 2016-2017, une proportion remarquable de 40,1 % des revenus des orchestres canadiens provenait de dons de bienfaisance, du financement d'entreprises et d'activités de financement spéciales. Notre expérience de l'exonération des gains en capital pour les dons d'actions à des organismes de bienfaisance enregistrés montre clairement que la politique fiscale intelligente et la conception progressive des programmes incitent les Canadiens à donner davantage. Cette année, nous recommandons des améliorations au volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien, afin d'encourager la croissance des fonds de dotation de plus en plus importants pour les organismes artistiques et culturels de toutes tailles.
- L'investissement dans la formation de la main-d'œuvre et dans les possibilités de gestion, d'administration et de talent artistique émergents est essentiel à la viabilité continue des orchestres.

Nos recommandations découlent de ces priorités.

Recommandation n°1

Veiller à ce que l'investissement sur cinq ans de 180 millions de dollars dans le Conseil des arts du Canada, annoncé dans le budget de 2016, soit soutenu puis pleinement réalisé dans le plan financier à long terme du Canada.

Coût : Aucun nouveau coût, puisque cet engagement est déjà contenu dans les plans à long terme du gouvernement du Canada.

OC reconnaît et remercie le gouvernement du Canada pour l'investissement historique dans le Conseil des Arts du Canada annoncé en mars 2016. Cet investissement aura des répercussions profondes et durables sur les orchestres et le secteur culturel du Canada.

Le financement du Conseil des Arts du Canada ne représentait que 5,7 % des revenus totaux des orchestres en 2016-2017, une proportion en voie de diminution. Avec la nouvelle injection de fonds du Conseil des Arts du Canada, nous prévoyons que cette tendance changera. Cela signifie que l'augmentation du financement de base du Conseil permettra une meilleure planification et une utilisation plus efficace des ressources. Un meilleur financement de base permettra une plus grande portée, des investissements plus importants dans le potentiel humain et des réponses robustes à la nature diversifiée et changeante des collectivités canadiennes.

Cela signifie que :

- Les orchestres renforceront notre contribution à l'économie. Ils font partie du secteur culturel, qui injecte déjà 53 milliards de dollars dans le PIB et crée plus de 700 000 emplois. Grâce à l'augmentation des investissements publics, les orchestres créeront une activité économique supplémentaire, grâce à une productivité accrue et, en fin de compte, à des retombées positives pour les Canadiens.
- Les orchestres continueront à être d'importants partenaires civiques travaillant avec divers partenaires artistiques et communautaires pour bâtir des communautés

dynamiques, sécuritaires et compatissantes, soit le genre d'endroits qui attirent les entreprises, aidant d'autant plus à renforcer l'économie canadienne et à créer plus d'emplois.

Recommandation n°2

Mettre à jour les lignes directrices et améliorer le budget du volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture afin d'aider les organismes artistiques et culturels à recueillir des contributions du secteur privé et à générer des revenus stables à long terme grâce à la croissance des fonds de dotation.

Coût : 6,5 millions de dollars de plus par année

Les orchestres continuent de chercher des moyens de stabiliser et de diversifier leurs revenus et leurs fonds de dotation (fonds qui ont contribué à l'impact à long terme, qui sont investis à perpétuité et qui produisent un versement annuel pour appuyer la mission d'un organisme de bienfaisance) constituent un outil de plus en plus important pour eux. OC a commencé à recueillir des renseignements sur les fonds de dotation détenus ou gérés pour le compte des orchestres canadiens en 2005-2006; depuis, les fonds de dotation des orchestres sont passés d'un peu plus de 74 millions de dollars à plus de 236 millions de dollars.

Le versement annuel de ces fonds est de l'ordre de 11,7 millions de dollars, soit plus que la contribution totale du Conseil des Arts du Canada aux orchestres canadiens. Le produit des fonds de dotation est essentiel à la protection des programmes artistiques et communautaires des orchestres.

Depuis 2001, le ministère du Patrimoine canadien appuie la croissance des fonds de dotation pour les arts par l'entremise d'un volet du Fonds du Canada pour l'investissement en culture. Les organismes artistiques peuvent présenter une demande chaque année pour obtenir des dons à des fonds de dotation à hauteur de 100 % dans le cadre du programme Incitatifs aux fonds de dotation, et de nombreux orchestres, petits et grands, y ont participé.

Le programme a connu un franc succès : le nombre de demandes au programme augmente et, au cours des dernières années, il est de plus en plus limité en ce qui a trait au jumelage qu'il peut offrir. De plus, depuis le lancement du programme en 2001, certaines grandes organisations artistiques ont atteint le plafond de vie pour le programme, et d'autres qui s'approchent du plafond sont confrontées à une limite sur le montant de la contribution annuelle disponible dans le programme.

Nous reconnaissons que le programme fait présentement l'objet d'une évaluation, dont nous attendons les résultats avec hâte, tout en faisant valoir qu'un investissement annuel supplémentaire de 6,5 millions \$ au programme Incitatifs aux fonds de dotation ainsi qu'une augmentation des plafonds des contributions annuelles et de vie réglerait la croissance de la demande dans le cadre du programme. Ces améliorations permettraient également aux organismes artistiques de toutes tailles de continuer à constituer des fonds de dotation en incitant les donateurs à penser à long terme.

Recommandation n°3

Accroître de 500 000 \$ par année l'investissement dans le volet de l'administration des arts et de la pratique artistique du programme Jeunesse Canada au travail afin d'accroître le nombre de

postes financés, d'aider les travailleurs culturels émergents à acquérir une formation précieuse et une expérience de travail précoce, et de permettre une solide planification de la relève dans les organismes artistiques.

Coût : 500 000 \$ par année

En examinant comment améliorer la productivité, et conformément à nos recommandations de l'an dernier, les orchestres canadiens continuent de souligner l'importance cruciale d'une main-d'œuvre bien formée, à jour et diversifiée. Le fait de travailler pour une organisation artistique canadienne est considéré comme un travail fait avec plaisir, pas nécessairement comme une carrière viable. Cela, malgré la contribution globale de 53 milliards de dollars du secteur culturel au PIB de notre pays.

C'est particulièrement le cas des jeunes Canadiens qui cherchent à commencer leur carrière sur le marché du travail précaire actuel. Actuellement, il y a peu de façons de s'implanter dans le secteur culturel. Au cours d'une année, il n'y a que 20 possibilités de stage en administration des arts offertes dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail/Ressources humaines du secteur culturel Canada.

Il est également urgent de s'attaquer au vieillissement de l'effectif administratif actuel du secteur des arts et de la culture. Le secteur reconnaît la nécessité d'une solide planification de la relève et de possibilités de mentorat et de transfert des connaissances.

Par conséquent, nous exhortons le gouvernement du Canada à élargir le programme Jeunesse Canada au travail, particulièrement dans le domaine des arts et de l'administration culturelle. En augmentant l'investissement dans ce programme de 500 000 \$ par année, les jeunes et les travailleurs émergents des arts et de la culture acquerront une expérience précieuse auprès des organismes artistiques, et les organismes eux-mêmes peuvent se perfectionner.

Conclusion

Orchestres Canada remercie le Comité permanent des finances de l'occasion qu'il lui a donnée de contribuer aux consultations prébudgétaires de 2019. Nous serions ravis de discuter plus en profondeur de nos recommandations avec vous.

À propos d'Orchestres Canada

Orchestras Canada/Orchestres Canada est l'association nationale représentant les orchestres canadiens ayant pour mandat de répondre aux besoins de ces derniers dans les deux langues officielles au moyen de recherches, d'un échange de connaissances, de la convocation de réunions et de la défense des intérêts. Orchestras Canada/Orchestres Canada compte des orchestres membres dans chaque province, allant des orchestres communautaires et de jeunes aux grands ensembles professionnels.